

les animaux domestiques dans les parcs publics

quelques rappels...

- ❖ Dans plusieurs municipalités, il faut tenir son chien en laisse dans les endroits publics, comme les parcs.
- ❖ Certaines municipalités refusent aux chiens l'accès aux parcs.
- ❖ Parfois, des règlements sont en vigueur en ce qui concerne les lisses pour les animaux.
- ❖ Faute de tenir son animal en laisse, un propriétaire peut se voir attribuer un billet de contravention qui variera de 50 \$ à 125 \$.
- ❖ Un chien peut paraître calme et doux lorsqu'il est seul, mais son caractère peut changer subitement lorsqu'il se trouve en présence d'un animal qu'il ne connaît pas ou de plusieurs enfants lançant des cris de joie.
- ❖ Toutes les personnes adeptes des espaces verts ne sont pas des amoureux des animaux : certaines d'entre elles peuvent même en avoir réellement peur. Par respect pour ces gens, gardez votre animal en laisse; de cette façon, vous leur éviterez des désagréments inutiles.